

Pointe Blockhouse (Île-du-Prince-Édouard)

Phare

Le phare et la résidence contiguë ont été construits en 1876 selon les plans du ministère de la Marine et des Pêcheries. Il y a eu quelques modifications apportées, notamment le remplacement des garde-fous à croisillons, les couvrements des fenêtres et l'enlèvement d'une partie de la véranda de la résidence. Le feu est maintenant complètement automatisé et la résidence est louée. La Garde côtière canadienne est le ministère responsable. [Veuillez consulter](#) le rapport 90-251 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le phare a été désigné édifice fédéral du patrimoine « reconnu » en raison de son importance architecturale et environnementale, et aussi de son histoire.

La tour carrée, évasée et de moyenne hauteur avec la résidence contiguë constituent un exemple pittoresque d'un phare typique. La tour en bois a une apparence élégante, simple et lisse typique des bâtiments maritimes. Les deux bâtiments ont des corniches à gorge. Le plan est conforme aux lignes directrices ministérielles qui prévoyaient beaucoup de place pour le gardien et sa famille.

Les dimensions et la silhouette du phare s'harmonisent au paysage côtier plat avoisinant. La tour constitue une balise importante dans son environnement côtier éloigné. Le bâtiment est bien connu et contribue à donner à l'emplacement son caractère maritime.

Le phare est associé aux campagnes entreprises après la Confédération pour améliorer la sécurité maritime par la construction d'un large réseau de feux côtiers. L'intégration d'une résidence s'explique par l'importance de garder ces feux aux endroits choisis.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial du phare de la pointe Blockhouse réside dans l'agencement général de ses volumes, sa silhouette, ses éléments architecturaux, ses matériaux de construction et ses liens avec son encadrement paysager.

Les volumes se composent d'une tour carrée évasée de moyenne hauteur communiquant avec une structure de deux étages à toit plat. Le tracé de la tour carrée empiète sur le plan de la résidence carrée plus grande. L'agencement des volumes et le contour évoquent les fonctions internes, et la netteté de cette expression devrait être préservée. La silhouette pittoresque comprend la cheminée proéminente, la corniche à

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Page 2

Numéro 90-251 du BEEFP

gorge, le garde-fou de la galerie et la lanterne, et tous ces éléments devraient être préservés. La lanterne constitue un élément proéminent, bien proportionné par rapport à la tour, et elle contribue à lui donner une apparence robuste et durable.

L'aspect pittoresque du bâtiment découle de la simplicité des détails du parement en bois de la tour et de la résidence, qui contraste avec les détails lisses de plus grande taille des fenêtres, de la corniche à gorge et du garde-fou de la galerie. Ce contraste constitue le contraste principal entre la texture et les matériaux et il devrait être respecté. Les détails des vitrages et de l'acier peint de la lanterne expriment le caractère industriel. Les moulures, le parement en bois et les éléments en acier bénéficieraient d'un programme d'entretien permanent faisant appel à une expertise en conservation.

Les fenêtres à châssis en bois à vitres multiples sont conformes au caractère patrimonial et devraient être conservées. Les portes d'entrée en bois semblent être des remplacements récents et comportent peu de détails. Lorsque le moment sera venu de remplacer les portes, il faudra les choisir en tenant compte de l'âge de la structure, de façon à mettre en valeur le caractère patrimonial.

Les éléments et les finitions de l'intérieur ayant survécu devraient être documentés et préservés.

Le cadre de la pointe Blockhouse semble avoir grandement changé par suite de la disparition de la clôture en bois massif et de l'installation d'une jardinière en bois sur une palissade qui altère la simplicité souhaitée du terrain plat à la base du bâtiment. Lorsque la jardinière sera trop vieille, elle ne devrait pas être remplacée.

97.02.04

Pour des conseils au sujet d'interventions proposées à ce bâtiment, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le BEEFP.
